



**DELEGATION DE FONCTION DONNEE A
MADAME MURIELLE VILLETELLE
CONSELLERE MUNICIPALE
« PERISCOLAIRE »
POUR PRESIDER LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES
DU 10 FEVRIER 2026**

Le Maire de Joinville-le-Pont, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui autorise le Maire à déléguer certaines de ses fonctions à des membres du conseil municipal et les articles L.1411-5 et L.1414-2 qui prévoient que le Maire, ou son représentant assure la présidence de la commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°8 du 9 février 2021 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et du jury de concours qui précise que le Maire est le Président de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que pour la bonne marche de l'administration communale, il convient de confier la présidence de la commission d'appel d'offres pour le marché n°25F21 relatif au nettoyage et l'entretien des bâtiments communaux et du CCAS du 10 février 2026 à Madame Murielle VILLETELLE conseillère municipale « Périscolaire » ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Madame Murielle VILLETELLE conseillère municipale « Périscolaire », reçoit sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation temporaire pour assurer la présidence de la commission d'appel d'offres pour le marché n°25F21 relatif au nettoyage et l'entretien des bâtiments communaux et du CCAS du 10 février 2026.

ARTICLE 2 :

Madame Murielle VILLETELLE conseillère municipale « Périscolaire », est déléguée à l'effet de signer le procès-verbal de la commission d'appel d'offres visée à l'article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié sous format électronique, télétransmis au contrôle de légalité et notifié à l'intéressée.

Fait à Joinville-le-Pont, 27 janvier 2026

Olivier DOSNE



**Maire de Joinville-le-Pont
Conseiller Régional d'Ile-de-France**

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté :
Télétransmis le :
Publié sous format électronique le :

29 JAN. 2026 Fait à Joinville-le-Pont le

29 JAN. 2026